



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

COMPTE RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du **Mardi 17 mai 2022 à 18h50 en mairie**

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Virginie SERVAN-SCHREIBER

Excusé(s) - Procurations : Sylvie GREGOIRE, Sophie LAFFORGUE, Thibault KERHOAS

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Virginie SERVAN-SCHREIBER

Excusé (s) - Procuration : Sylvie GREGOIRE, Sophie LAFFORGUE, Thibault KERHOAS .

Absent(s-e-es) : Muriel ANDRES, Ghislain SABATIER

Président de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Jean-Christophe AUDIBERT

Ouverture de la séance à 18h50

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Jean-Christophe AUDIBERT

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du Lundi 28 mars 2022

Pas de question ni observation

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Délibération 14-2022 : attribution des subventions au CCAS et aux associations

Par délibération du 28 mars 2022, il a été voté l'attribution de subventions au CCAS et à diverses associations pour un montant total de 7730,44€. Cette somme sera répartie comme suit :

CCAS	1 400.00 €
Association des médaillés militaires	100.00 €
Association des parents d'élèves de l'école	4830.44 €
Association des anciens élèves de l'école	500.00 €
Club Lou San Peiren	500.00 €
Pompiers Tarascon	100.00 €
Association de chasse	200.00 €
Association Agriculteur en difficulté	100.00 €
Total Associations	6330.44 €
Total CCAS et Associations	1400.00 €

A noter que l'Association Saint-Pierre Manifestations n'a pas souhaité de subvention pour l'année 2022.

Voté à l'unanimité des membres présents

3) Délibération 15-2022 : Renouvellement d'adhésion au groupement de commande porté par le SMED13

La sortie de la crise sanitaire est associée à une reprise économique et les conflits géopolitiques ont subitement désorganisé les équilibres habituels entre offre et demande, engendrant une flambée des prix du gaz et de l'électricité depuis la fin de l'année 2021.

C'est dans ce contexte particulier qu'il convient de renouveler nos marchés. L'énergie risque de coûter de plus en plus cher.

Cette situation justifie encore plus les actions en matière d'efficacité énergétique de réductions des consommations et d'optimisations des contrats que le SMED13 propose d'entreprendre sur notre patrimoine.

Le SMED13 a donc souhaité restructurer son offre d'accompagnement en modifiant l'objet de la Convention Constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

La version finale de la convention, votée le 15/03/2022 par le Comité Syndical, nous contraint à délibérer à nouveau.

Voté à l'unanimité des membres présents

4) Délibération 16-2022 : Modalités de publicités des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

A compter du 1^{er} juillet, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

A titre dérogatoire, les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir ce mode de publicité qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- L'affichage
- La publication sur support papier
- La publication électronique sur le site internet de la commune.

Compte tenu du fait que tout le monde n'a pas internet et que tout le monde ne lit pas les journaux, Madame le Maire propose de garder le mode de publicité actuel : l'Affichage en mairie, visible par tous.

Voté à l'unanimité des membres présents

10) Points divers :

Mr POTIER Sylvain

Déclarations Préalables Vidal, Bernard, Plissonneau et Fantéria

PC Levanteri/Faletto

EDF : Demande de branchement

Clôture du conseil à 19h30